**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie = Swiss journal of sociology

**Herausgeber:** Schweizerische Gesellschaft für Soziologie

**Band:** 22 (1996)

**Heft:** 2

**Artikel:** Du réseau à l'institution : le bénévolat en mouvement

**Autor:** Robichaud, Suzie

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-814701

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 25.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

Schweiz. Z. Soziol./Rev. suisse sociol./Swiss Journ. Sociol., 22 (2), 1996, 329–346 

# DU RÉSEAU À L'INSTITUTION : LE BÉNÉVOLAT EN MOUVEMENT

*Suzie Robichaud*
Université du Québec à Chicoutimi

> *Que me reste-t-il de la vie ? Que me reste-t-il ? Que cela est étrange, il ne me reste que ce que j'ai donné aux autres.*
>
> Vara Tekeyan

Le don est un rapport social au même titre que l'échange. Hormis quelques oeuvres célèbres et toujours d'actualité comme l'Essai sur le don de Marcel Mauss, beaucoup d'auteurs ont pensé l'échange; peu, le don. Certains le déconstruisent en montrant qu'il est impossible (Derrida, 1991), d'autres cherchent à transcender les débats sémiotiques et les diverses configurations sémantiques pour soutenir qu'il existe bel et bien, en dépit de son apparence d'improbabilité (Godbout, 1992). Dans la logique de cette perspective, le don qualifie l'une des formes les plus usuelles d'appartenance à la société, d'inscription dans un mode particulier de relation à autrui. Le bénévolat ou la relation d'aide exprime cette propension à porter intérêt aux autres.

Tantôt loué pour la grandeur de la spontanéité qu'il inspirerait, tantôt honni par des dénonciations qui finissent par assimiler jusqu'à la confusion les pratiques de générosité et la recherche de motivations qui ne sont pas toujours avouées, il faut retenir que, depuis quelques années, le bénévolat fait parler et s'affronter chercheurs, philanthropes, animateurs sociaux de toutes provenances. L'examen de cette pratique sociale sera conduit ici en mettant l'accent sur l'évolution des rapports entre l'État et les groupes bénévoles. Un aperçu des répercussions qu'engendre la valorisation du rôle du bénévolat au Québec peut aider à comprendre les mutations qui s'y produisent. C'est du moins l'orientation privilégiée dans cette réflexion menée à travers trois champs d'analyse : institutionnel, organisationnel et individuel. Chacune de ces perspectives qualifie les notions d'institutionnalisation, de quasi-appareil et de désaffection.

Faut-il préciser, au point de départ, que l'observation dégagée dans ces pages n'est pas simplement un questionnement sur le phénomène étudié, mais qu'elle se fonde sur une enquête qui fut réalisée récemment (Robichaud, 1994). La recherche, effectuée dans une région du Québec, – le Saguenay – tente d'observer les groupes bénévoles à vocation sociale. La stratégie de recherche utilisée repose sur une méthodologie de type qualitative et son corpus

documentaire est issu de l'interrogation d'une trentaine de personnes (dont seize dirigeantes et quinze bénévoles).

Rappelons également, pour mieux camper le contexte de ce propos, que ladite étude comporte trois grandes propositions d'ensemble : a) l'évolution des rapports entre l'État et les groupes bénévoles entraîne non seulement l'institutionnalisation de ces derniers, mais aussi celle de leurs interactions avec les acteurs publics de l'environnement; b) l'institutionnalisation tend à transformer les groupes bénévoles en quasi-appareils, ce qui les oblige à consacrer plus de ressources à leur fonctionnement interne et moins aux pratiques bénévoles; c) cette transformation suscite une certaine désaffection des bénévoles, attribuable à la lourdeur des contraintes organisationnelles.

L'étendue du texte va donc puiser au contenu de ces trois propositions et faire part de leur aboutissement. Mais pour la clarté du propos, il convient avant tout de présenter en deux temps le cadrage préliminaire de cet article. D'abord, les concepts sont définis afin de pouvoir, ultérieurement, expliquer leurs relations. Ensuite, les notions retenues vont permettre une lecture spécifique du contexte dans lequel est exercée la pratique bénévole au Québec, en ce tournant de siècle. Enfin, il y a lieu d'étudier les fonctions et les modes d'encadrement du bénévolat dans la période de réorganisation de l'État-Providence et d'analyser les enjeux politiques qui y sont associés.

## 1. Délimitation conceptuelle

Les changements apportés par la médiation politique dans l'espace social au début des années quatre-vingt touchent le bénévolat, et celui-ci peut être compris dans une pluralité de points de vue. Cette réflexion part du postulat que les formes de l'échange bénévole, les configurations de ses modes d'exercice ne sont compréhensibles qu'à travers une lecture primordialement sociale. Il ne faut pas entendre ainsi que le sociologisme soit la seule perspective à partir de laquelle l'intelligence de ce phénomène puisse être révélée, mais au-delà des autres dimensions, notamment économique, psychologique, culturelle, spirituelle, l'appartenance à la société et l'inscription dans les rapports qu'elle permet de nouer constituent un cadre privilégié pour comprendre l'inclination à porter attention à la condition d'autrui. D'ailleurs, pour les fins de ce propos, le bénévolat peut être entendu comme une «relation d'aide entre deux acteurs ou plus, différenciés par des rôles respectifs de donateur et de bénéficiaire dans l'exercice desquels le premier refuse du second ou d'un tiers toute compensation monétaire pour son action et ne subit, pour ce faire, aucune contrainte autres

que celles qu'il accepte lui-même suivant ses propres choix» (Larochelle, 1991, 71).

L'adhésion à une telle définition ne peut être que conditionnelle. En effet, des précisions complémentaires s'imposent tant pour en décrire l'usage que pour en spécifier la portée heuristique. D'abord, la première restriction qu'elle comporte limite le phénomène du bénévolat à un don de temps en excluant délibérément le don d'argent ou toutes les autres formes d'altruisme non traditionnel (don de sang, d'organes, etc.). Il s'agit bien d'un choix de perspective dont le découpage, en l'occurrence, n'implique aucun préjudice dans le traitement de l'objet d'étude ici exposé. Ensuite, la notion de «relation d'aide» paraîtra excessive à tous ceux qui assignent le sens à un face-à-face intimiste et, à la rigueur, affectif entre deux personnes échangeant en quelque sorte une compassion par une sociabilité immédiate. Au contraire, dès lors qu'il faut bien reconnaître que l'on n'est pas bénévole pour soi-même mais pour quelqu'un d'autre et qu'on peut l'être aussi bien à travers des structures impersonnelles que par un échange proche, force est d'admettre que la relation dont il est question ici tient d'une description minimaliste de la socialité elle-même. Bref, une manière de dire que Robinson ne pouvait être le bénévole de personne.

Par ailleurs, le critère de la compensation de type monétaire semble volontiers réducteur. N'y a-t-il pas des rétributions de nature non financière mais parfois tout aussi efficaces ? Certes, la réciprocité est souvent une composante du bénévolat, du moins si l'on accepte de considérer la notion d'échange en termes larges. Ce qu'il faut comprendre, c'est que cette acception ne vise pas un constat d'absence de partage effectif, mais l'inexistence de son attente comme condition de la relation bénévole. Du reste, une action totalement à sens unique, la vision d'un unilatéralisme parfait relève, à l'évidence, d'un idéalisme que dément la complexité des choses. La compensation monétaire veut dire simplement que le mercantilisme n'est pas le fondement premier du bénévolat. Quant à la notion de contrainte, rien n'indique que le bénévolat ne puisse, à l'instar des autres pratiques sociales, échapper au poids de la culture, des moeurs, voire de toutes les habitudes informelles qui meublent, en fin de compte, l'horizon de tout rapport à l'autre. Le bénévolat n'existe qu'en tant qu'il relève d'une autodétermination de soi, d'une capacité à dire «je m'engage pour l'autre» sans que personne n'oblige le donateur du service en question. Mais encore une fois, précisons qu'une action totalement sans contrainte n'est envisageable qu'au royaume peu fréquenté de l'utopie, du non-lieu absolu et de la chimère impeccable. Somme toute, l'intérêt analytique de cette définition ne consiste pas à couvrir l'universalité transhistorique du phénomène, mais à permettre une identification empirique de l'objet observé.

Cependant, la sémantique ne vise pas à rétrécir la conjoncture, mais à en élargir la lecture et, éventuellement, la compréhension. Dans un contexte où les enjeux sociaux, dans la foulée de ce que Touraine (1984) appelle les «garants métasociaux de l'ordre social», sont exprimés par le dépérissement du politique et le désintérêt relatif des citoyens pour les affaires publiques, se greffe pour les individus le désir de créer des réseaux d'entraide. De nouvelles solidarités tentent de compenser un certain retrait de l'État dans le champ des politiques sociales et témoignent de la volonté des individus de reprendre en main leur destinée. Cependant, l'évolution des relations entre l'État et les groupes bénévoles semble entraîner leur reconnaissance comme acteur public. On appelle ce phénomène l'institutionnalisation, qui peut être comprise comme le processus d'assujettissement d'un groupe à des règles explicites et d'accentuation des relations avec les acteurs publics. D'autres dynamiques, bien sûr, peuvent entraîner le mouvement d'institutionnalisation. Une dynamique externe comme les pressions exercées par les populations afin de recevoir plus de services, une dynamique interne telle une plus grande organisation, par exemple. Mais le phénomène est étudié ici sous l'angle spécifique des réaménagements corrélatifs des rapports entre l'État et les groupes bénévoles et fait ressortir les enjeux que cette transformation occasionne.

Ainsi, les groupes bénévoles oeuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux doivent modifier leurs pratiques : offrir des services bien précis, orienter leurs finalités et respecter les modalités d'exercice qu'imposent les bailleurs de fonds. Cette nouvelle réalité les oblige à investir au plan organisationnel, au détriment parfois des services à rendre ou des droits à défendre. De plus, les lignes de conduite imposées font en sorte que ces groupes abandonnent une structure pour en choisir une autre. En effet, les groupes bénévoles semblent adopter une forme de système intermédiaire entre une structuration hiérarchique (appareil) et une autre non hiérarchique (réseau); forme intermédiaire que l'on nomme un quasi-appareil. La transformation d'un réseau en un quasi-appareil ou, en d'autres termes, le fait de choisir une structure à tendance hiérarchique conduit les groupes à adapter leurs ressources – moyens par lesquels le fonctionnement du groupe est maintenu – aux nouvelles exigences qui leur incombent. Les moyens médiatisent en ce sens qu'ils relient l'action à la poursuite des buts dans l'accomplissement de leur mission. L'idée ici exposée sert à montrer que les actions des groupes changent puisque le contexte dans lequel elles se déroulent n'est plus le même. Aussi, il y a lieu de se demander quel est l'ensemble de circonstances dans lesquelles s'insère la pratique bénévole qui, depuis les dix dernières années, semble être considérée comme activité supplétive, sinon complémentaire aux mécanismes formels de l'État ?

## 2. L'État et la gratuité

L'idée d'un désengagement de l'État et celle du désenchantement à son égard amènent l'incorporation des groupes bénévoles dans le processus étatique de dispensation des services sociaux. En effet, la crise économique, les bouleversements sociaux à l'échelle planétaire, telle la mondialisation des marchés et des échanges, réactivent le débat sur l'omniprésence de l'État et un questionnement sur l'efficacité des services publics. Parallèlement à la structure économico-sociale existante, l'on assiste à la naissance d'une multiplicité d'initiatives en marge du pouvoir. L'engouement pour la création de réseaux sociaux constitue non un rétrécissement individualiste, mais un effort pour contrer l'influence des facteurs extérieurs, une manière de créer de nouvelles formes de solidarité. Un nouveau social s'invente ainsi (Donzelot, 1984) : il participe de l'impératif du maintien de la cohésion sociale après la perte du caractère providentiel de l'État. Et comme le souligne Maffesoli, «nous savons depuis Durkeim que l'effervescence est l'indice le plus sûr de ce qui est productif, de ce qui est appelé à durer, parfois même à s'institutionnaliser» (1988, 52).

C'est dans cette optique qu'il convient d'apprécier l'évolution des groupes bénévoles au Québec qui, dans le remodelage de leurs rapports à l'État, passent par une série de changements. Face à une économie qui s'essouffle et à un gouvernement qui n'est plus à même d'assurer à lui seul tous les services à la collectivité, les groupes bénévoles démontrent une remarquable capacité d'adaptation qui comporte des enjeux importants. En effet, les stratégies qui régissent les rapports entre les gouvernants et les groupes bénévoles, et la convergence circonstancielle d'intérêts entre ces acteurs sociaux font en sorte que la pratique bénévole, une action apparemment neutre et toute porteuse de gratuité, peut servir d'instrument de réalisation des politiques sociales.

À cet égard, la refonte des relations entre l'État et les groupes bénévoles peut être campée conceptuellement par le terme de partenariat au nom duquel les collaborations formulent ou revendiquent un nouveau «contrat social». Toutefois, l'incorporation des groupes bénévoles dans le processus étatique de dispensation des services ne revient nullement à mettre en branle une inféodation définitive de groupes au pouvoir politique. D'un côté, l'État assure indéniablement une régulation du social en gérant son repliement par une pratique de subvention aux groupes. Ne fût-ce que dans la manière de déterminer les critères du financement et les conditions d'accréditation, un mode de contrôle entre en jeu. D'un autre côté, les groupes bénévoles, en s'insérant dans le vaste complexe des politiques sociales, non seulement deviennent une puissance coextensive à l'État, mais trouvent aussi dans la formule du partenariat une

manière d'élargir l'influence qu'ils exercent dans leur communauté (voir Larochelle et Robichaud, 1990).

Cependant, les fonctions et les modes d'encadrement de la pratique bénévole dans le contexte de la réorganisation de l'État-Providence appellent de nouvelles exigences et une transformation des groupes bénévoles : incorporation, participation des membres prise en charge par des permanents, etc. Ces principes directeurs comportent des risques et donnent lieu à des pratiques controversées. Qu'il suffise de mentionner que le choix d'une structure permanente et de principes qui régissent les conduites obligent les groupes à consacrer plus de ressources à leur fonctionnement interne (recherche de sources de financement, gestion du personnel, participation aux campagnes de souscriptions, etc.) et moins aux pratiques bénévoles (formation et perfectionnement des bénévoles, activités sociales, valorisation des bénévoles, etc.). D'une façon générale, ce changement structurel s'appuie sur l'hypothèse suivante : «Un problème très général dans nos sociétés qui sont à ce point organisées et dominées par les appareils, c'est qu'elles récupèrent bien souvent les réseaux qui s'opposent à ce mode dominant, tout autant que ceux qui l'appuient» (Lemieux, 1989, 194).

L'action bénévole contemporaine se trouve donc imprégnée par une gamme variée de ressources et de contraintes, notamment celles qu'apporte l'État. L'interaction entre ces deux acteurs publics que sont les instances bénévole et étatique modifie respectivement chacune d'elles, particulièrement la première, sans doute plus vulnérable aux décisions politiques que la deuxième ne l'est à l'égard de l'autre. Aussi, il y a lieu de voir, à présent, les implications théoriques et pratiques du «virage communautaire» de l'État québécois à l'égard des groupes bénévoles. Mais auparavant, il s'agit d'exposer quelques considérations d'ordre méthodologique.

*Délimitation de la population à l'étude.* Les groupes bénévoles à vocation sociale participant au programme de soutien à domicile sont retenus pour les fins de ce propos. Au Québec, quatre grands secteurs chapeautent l'organisation bénévole dans le domaine de la santé et des services sociaux : a) la promotion et les services à la communauté; b) le service aux femmes; c) le service à la jeunesse; d) le soutien à domicile [1]. Le ministère de la Santé et des Services sociaux définit trois principes en regard de ce dernier secteur, qu'il supporte par son Programme de soutien aux organismes bénévoles : a) les sommes affectées visent à financer des organismes dont les services sont dispensés par le biais de personnes bénévoles, et les personnes visées sont nécessairement

1 Différents services d'ordre physique et psychosocial sont offerts à des personnes dans le besoin dans le but de les aider à accomplir leurs activités de la vie quotidienne, de faciliter leurs déplacements et d'améliorer leur qualité de vie.

celles en perte d'autonomie (personnes handicapées, convalescents, personnes âgées qui forment le groupe de bénéficiaires le plus rejoint par ce secteur d'intervention; b) les groupes sont invités à collaborer avec les établissements de la santé et des services sociaux, et les autres organismes financés par le Ministère, pour réaliser la complémentarité des services; c) les subventions accordées doivent servir au financement des activités propres à l'organisme qui les reçoit[2].

*Détermination de la période étudiée.* Cette étude se penche sur une décennie, soit de 1981 à 1991, période durant laquelle le bénévolat connaît un essor particulièrement marqué [3]. Bien sûr, l'action bénévole n'est pas une nouveauté qui serait apparue uniquement comme remède à la récession au début des années quatre-vingt. Néanmoins, sa recrudescence ne paraît pas dissociable de son utilisation inédite, tant pour atténuer les charges de l'État que pour tenter de restructurer l'espace social. De plus, selon plusieurs auteurs, entre autres Laforest et Redjed (1989), c'est une période importante dans le processus de revitalisation des solidarités bénévoles au Québec.

## 3. Du romantisme à l'institution

La situation économique existante semble introduire le rêve d'un retour à des solidarités moins coûteuses, sur un mode néanmoins plus organisé qu'autrefois. Les groupes bénévoles sont ainsi appelés à s'insérer dans le grand dessein des institutions publiques. Tout en respectant la prise en compte des compressions financières, ils doivent offrir une multitude de services dans un secteur particulier de la prise en charge par le milieu : le soutien à domicile. Les groupes sont donc appelés à coopérer avec l'État et ses appareils, d'une part, et avec la population d'autre part. Cette tâche de suppléance relative et ponctuelle risque toutefois de modifier la capacité structurelle et organisationnelle de ces réseaux sociaux. À l'horizon de ce paysage bénévole en mutation se pointent alors les répercussions du rôle sociopolitique du bénévolat au Québec.

2 Pour l'année 1991–1992, l'enveloppe budgétaire globale destinée aux organismes communautaires de soutien à domicile est fixée à 9'341'501 $. En 1980–1981, le montant s'établissait à 3'312'100 $.

3 Les entrevues, étalées en moyenne sur une période de trois heures pour les dirigeantes, et d'une heure pour les bénévoles, sont réalisées à l'aide d'un protocole d'interrogation. Les rencontres se sont échelonnées sur une période de six mois, soit des mois de mai à octobre 1991.

Mais le rapport entre les trois concepts qui seront exposés ci-dessous doit-il être intégré dans une logique hiérarchisée ? Les trois propositions de recherche tentent de relever le défi du questionnement auquel invite l'évolution des rapports entre l'État et les groupes bénévoles. Les prémisses du raisonnement conduisant à leur formulation empruntent aux idées d'institutionnalisation, de quasi-appareils et de désaffection la prévision des conséquences de cette transformation. Alors, il faudrait davantage parler de l'effet dynamique d'une séquence évolutive. La reconnaissance des groupes comme acteurs publics fait apparaître des structures bureaucratiques, ce qui entraîne le déclin de la participation des membres.

### *3.1 L'institutionnalisation*

L'établissement d'une concertation de type partenarial, dans le ministère de la Santé et des Services sociaux au Québec, est un facteur parmi d'autres qui encadre la transformation des relations entre l'État et les groupes bénévoles (ceux-ci désignent généralement un ensemble d'individus réunis pour accomplir un travail non rémunéré), tout en cherchant à dénouer ou, plus modestement, à atténuer les effets de la crise. Un souci d'allégement du fardeau financier de l'État, la prise en compte des compressions budgétaires, la rationalisation des dépenses publiques, toutes ces variables bouleversent la conception providentialiste de gestion des services sociaux. L'inculcation de la croyance en la «retraite» de l'État passe par la création d'arrimages multiples avec les groupes bénévoles. Le pouvoir de ces derniers est légitimé par une loi [4], leur existence soutenue, voire stimulée par la sollicitation des dirigeants politiques.

Cette crédibilité additionnelle qu'apportent ces nouveaux rapports à l'État confère aux groupes bénévoles des bénéfices car, de cette alliance, ils accroissent leur visibilité et retirent une capacité d'influence. Leur mission repose à présent sur une logique de transfert des responsabilités et s'accompagne de règles qui encadrent leurs actions (incorporation ou enregistrement à titre d'organisme de charité, critères à respecter pour l'obtention de subventions, bénéficiaires visés en fonction des priorités ministérielles), conséquences qu'illustre le premier tableau. Considérés comme partenaires de l'État et de ses appareils, les groupes bénévoles sont donc des forces de remplacement qui, à la fois, acceptent la reconversion de leurs stratégies afin d'obtenir de meilleures conditions organisationnelles, mais en même temps voient réduire leur droit à déterminer librement les normes auxquelles ils se soumettent.

4 La Loi sur les services de santé et les services sociaux votée en 1991 entraîne des changements profonds à l'organisation et au fonctionnement du système de soins. La loi, entre autres, concède aux groupes bénévoles une partie du champ d'intervention sociale.

Instituer peut signifier reconnaître des forces sociales, mais aussi obliger à des pratiques organisées par des lignes de conduite précises. Cependant, l'institutionnalisation dénote non seulement un processus de reconnaissance dans la logique interne d'un groupe, mais, à la fois, l'intensification et l'accroissement des relations avec les autres acteurs de l'espace public (syndicats, institutions publiques, populations, etc.). Le recours à des pratiques de concertation dans le dialogue entre les instances publiques et les groupes bénévoles réaffecte la configuration stratégique et crée, entre ces acteurs, des circuits plus manifestes (définition des règles communes, campagne de publicité, reconnaissance, etc.). De plus, les groupes bénévoles sont invités à collaborer avec les institutions à l'assainissement des dépenses publiques. Cette situation amène les uns et les autres à des pratiques de collaboration. Il est de première évidence que les groupes bénévoles sont devenus des acteurs névralgiques, à l'occasion essentiels dans leur milieu (présence au conseil d'administration des institutions publiques, participation à des tables de consultation, intervention lors de colloques et de séminaires, etc.). Cette forme de concertation, qui renverse les antagonismes d'autrefois, structure aujourd'hui des coalitions surprenantes avec l'État, ses appareils et la population en général. Au reste, l'on peut conclure à une certaine compatibilité des visions, à tout le moins à des stratégies de survie consécutives à la crise. Par la mise en oeuvre de certaines tactiques, les choix s'opèrent, les propositions s'adaptent dans une volonté d'assurer les services.

Cependant, une multiplication des interlocuteurs peut contribuer à l'institutionnalisation des homologies structurelles et idéologiques entre ces différents acteurs publics. Pour le meilleur ou pour le pire ? Ni la question ni le sens actuel de ce propos ne visent à suggérer une appréciation quelconque. Ils indiquent plutôt que le naufrage en cours de l'État-Providence non seulement ne peut se vérifier dans les groupes bénévoles, mais constitue en fait une extension par d'autres moyens du processus de rationalisation bureaucratique, en dehors même des appareils administratifs de l'État. Devant le déclin de l'État-Providence et le trompe-l'oeil de son «désengagement», un des nouveaux enjeux du politique se situe dans l'aménagement différentiel de sa présence dans l'espace social. À strictement parler, en esquissant les inclinaisons qui se tracent dans une évolution dont la forme peut à tout moment changer de cap – l'histoire n'étant jamais une figure rectiligne – on peut constater que les treize groupes bénévoles, rencontrés au cours de cette étude, semblent entraînés dans une logique susceptible de confiner à l'institutionnalisation.

Tableau synthèse 1

| L'institutionnalisation |
| --- |
| – Incorporation ou enregistrement à titre d'organisme de charité |
| – Bénéficiaires visés en fonction des priorités ministérielles |
| – Critères à respecter pour l'obtention des subventions |
| – Accentuation des relations entre les groupes et les acteurs publics |

Résumons : la mise en place de meilleures conditions de stabilité et l'association plus étroite avec les institutions publiques s'accompagnent de règles qui tracent l'action des groupes bénévoles. Les effets de ces changements s'observent dans la structure qui les encadre et dans l'intensification des connexions qui les rattachent au milieu. Compte tenu de leur mission, les groupes bénévoles deviennent des agents importants dans leur communauté : une reconnaissance dans la logique interne, certes, mais également l'accroissement dans les rapports avec les acteurs publics. Examinons maintenant comment l'adoption de ce caractère officiel influence le mode de gestion et d'organisation de la pratique bénévole.

### *3.2 Le développement des quasi-appareils*

Les réseaux cherchent à s'officialiser et à obtenir de l'État et de ses appareils une reconnaissance. L'atteinte de tels objectifs suppose au préalable la mise en place de normes précises : a) règles constitutionnelles et institutionnelles; b) régulation des frontières – émission de cartes de membres –; c) finalisme des structures – la perdurance de l'organisation devient une fin –; d) contestation et attestation des appareils étatiques. Ces changements imposent l'adoption d'une structure permanente. Celle-ci appelle la spécialisation des acteurs dans des rôles précis, voire dans des postes d'autorité, ce qui n'est pas sans conséquence sur le fonctionnement des groupes en dehors de l'organisation comme au-dedans. Ainsi, de l'extérieur s'observe une tendance à l'officialisation, au surplus, un désir d'accroître l'efficacité. En effet, pour continuer à offrir des services, les groupes bénévoles mettent en place de meilleures conditions de stabilité et procèdent à l'évaluation de leurs activités avec une acuité sans précédent. Ces facteurs constituent un atout précieux lorsque l'existence même de l'organisation devient une finalité à rejoindre. De plus, le rôle de sous-

traitant auquel les groupes sont confrontés n'est pas étranger à la segmentation des bénéficiaires. En effet, les nombreux services rendus et la diversité des problématiques rencontrées conduisent ceux-ci à diviser l'aide à apporter : support psychologique, réconfort téléphonique, accompagnement, soins personnels, intégration à des activités de loisirs ou d'éducation de groupe. Toutefois, de l'intérieur, la mise en place d'une structure permanente isole les membres du groupe, fait perdre de l'intérêt à certains bénévoles et entraîne un désengagement.

En l'occurrence, le travail d'élaboration de projets, de détermination des opérations et de fixation des priorités d'action est laissé aux permanents. Le temps consacré par ces derniers à l'organisation du groupe leur donne une compétence sur l'évolution des projets et leur accorde une crédibilité dans le milieu. De plus, l'ensemble des informations dont ils disposent augmente la connaissance des dossiers à l'étude. Tout se passe comme si certains bénévoles refusaient de commenter des sujets dont ils connaissent peu la teneur. L'écart dans la disponibilité d'information qui différencie les uns et les autres, notamment les permanents et les bénévoles, donne à ces derniers l'impression de ratifier des décisions déjà prises. Le langage et les modes pratiques entre ces deux catégories d'intervenants diffèrent et peuvent conduire à l'isolement de certains acteurs. D'un côté, les bénévoles se sentent moins concernés par l'évolution du groupe. Les permanents, pour leur part, semblent confinés à une certaine solitude. Ces circonstances interpellent les uns et les autres dans leur propre devenir.

Les retombées suscitées par la mise en place d'une structure permanente relèvent de cet «effet bureau» qu'évoque Pierre Bourdieu dans Choses dites (1987, 200). Le sociologue français y voit les conséquences du processus de concentration du pouvoir aux mains des permanents. Ces derniers développeraient une propension particulière à renverser la relation classique : celle qui liait les membres entre eux avant la germination d'une bureaucratie qui permet de gagner en rationalité administrative ce que l'on perd en spontanéité. Le passage est une conversion, une «métamorphose idéologique» comme le conceptualise Larochelle (1990, 77). La modification des structures, objet premier de cette étude, soulève également des changements dans les représentations de l'action. La structure, certes, mais la pensée change aussi avec «l'effet bureau»; l'acte change l'idée, la réinvestit. Encore que l'inverse puisse être aussi vrai, pour peu que l'on privilégie le discours sur les structures.

Néanmoins, Bourdieu étudie les effets du processus de délégation au sein d'une organisation. Son argumentation, il la développe surtout en montrant comment le jeu de complicité entre le savoir et le pouvoir s'y effectue, pourquoi le phénomène de l'institutionnalisation suppose une permanence autonomisée par le bénéfice de la représentation; les membres du groupe se situent sur

l'autre versant de la scission : «Le rêve de tous les permanents, dit-il, c'est un appareil sans base, sans fidèles, sans militants ...» (p. 201). Ce mot percutant, par le déterminisme qu'il invoque, fait peut-être injure à la survenance du cas d'espèce qui ne répondrait pas à cette logique d'un partage par trop sommaire. Il est peut-être abusif, effectivement, de laisser croire que le permanent est toujours en divorce virtuel du bénévole. Tout au plus faudrait-il maintenir l'affirmation minimaliste sur les incidences structurelles propres à l'institutionnalisation et y voir une illustration idéale typique de la tendance inhérente à la transformation d'un réseau en quasi-appareil.

Il faut toutefois préciser que ce passage ne s'effectue pas sur le mode d'un basculement global. Son repérage dépend plus d'une perspective graduée que d'une «révolution» de l'organisation. Car il est nécessaire de bien saisir que les notions de réseau et de quasi-appareil désignent des tendances à recourir à certaines variables plutôt qu'à d'autres. À cet égard, les critères de tendance à l'officialisation, de spécialisation des acteurs, de finalisme des structures paraissent des facteurs de détermination qui permettent de montrer et de comprendre une orientation plutôt qu'une autre. Dans cette optique, la présente étude montre les effets que produit chez les groupes le glissement d'une structure de réseau à un système plus organisé, conséquences dont le tableau suivant rend compte.

Tableau synthèse 2

| Le développement des quasi-appareils | |
|---|---|
| Structures | Activités |
| – Règles constitutionnelles et institutionnelles | – Spécialisation des acteurs |
| – Régulation des frontières | – Tendance à l'officialisation |
| – Finalisme des structures | – Segmentation des bénéficiaires |
| – Contestation et attestation des appareils étatiques | – Évaluation des activités |

Résumons : propulsés à l'avant-scène des services de santé et des services sociaux, les groupes bénévoles déploient des stratégies, voire un ensemble d'activités coordonnées dans le but de répondre aux demandes d'aide qui leur sont adressées. De plus, l'évolution de leurs rapports avec l'État les entraîne vers une sorte d'institutionnalisation. Ce phénomène tend à transformer ces

réseaux en quasi-appareils et les destine à offrir aux populations une gamme toujours plus variée de services. Dans ce contexte, il faut poursuivre l'interrogation, l'élargir sous un nouvel angle, en se demandant comment les nouveaux cadres de gestion de l'action bénévole incitent celui qui intervient à revoir la perception de son geste, sinon à redéfinir les modes de transcription sociale de sa *bene volens*.

### *3.3 Désaffection*

Les changements structurels qui surviennent au sein des groupes modifient moins l'existence du bénévolat que les cadres de son accomplissement. En somme, la pratique bénévole s'effectue dans de nouvelles conditions qui marquent une rupture au système de référence (le réseau) qui les encadrait il y a quelques années. Entre autres, les bénévoles se voient imposer de nouvelles formalités dans l'exercice de leur pratique (processus de sélection, cours de préparation à l'action bénévole, sessions de formation, entente sur la durée de l'engagement, professionnalisation des interventions), règles de conduite, production de rapports, frais reliés à l'exercice bénévole, règles que le prochain tableau présente. Ces contraintes peuvent conduire à une désaffection. Celle-ci se produit lorsqu'un bénévole doute de sa pratique, diminue ou encore cesse sa participation à l'intérieur du groupe dans lequel il oeuvre actuellement. Si plusieurs bénévoles sont plutôt enclins à vouloir persister dans la pratique bénévole en dépit de la transformation des groupes, un déclin de la séduction pour une spontanéité qui se modifie en s'institutionnalisant et une diminution relative des effectifs se remarquent dans plusieurs groupes bénévoles. Du moins est-ce à cette conclusion qu'aboutit la présente étude.

En effet, douze des treize groupes rencontrés ont connu, au cours des trois dernières années précédant l'enquête, une diminution de vingt pour cent de leurs membres. Qui plus est, ces groupes ne pourraient pas répondre à l'ensemble des demandes d'aide qui leur sont adressées sans la présence de participants (prestataires de la sécurité du revenu) aux programmes d'employabilité mis sur pied par l'État [5]. Dénouement surprenant puisque plusieurs études révèlent des signes évidents de la montée spectaculaire du bénévolat (augmentation des effectifs bénévoles et du nombre d'heures consacrées à leur pratique, accroissement des subventions gouvernementales aux organismes bénévoles,

5 Ces programmes sont offerts aux prestataires de la sécurité du revenu. Ils visent à favoriser chez les participants l'acquisition d'attitudes et d'habitudes de travail, afin de maintenir ou de développer leur employabilité tout en permettant l'acquisition de notions et d'expériences utiles sur le marché du travail (Voir Robichaud, 1995).

multiplication des centres d'action bénévole, etc.)[6]. Ainsi, le renouvellement des membres et la pratique de recrutement posent problème. À long terme, une extrapolation de tendance laisse entrevoir de sérieuses difficultés pour les groupes si cette question n'est pas résolue dans les prochaines années. Il faut peut-être comprendre qu'il y a une relation entre la désaffection et l'institutionnalisation, puisque les groupes semblent gagner en organisation ce qu'ils perdent dans les possibilités d'assumer la relève.

Le désir d'aider rejoint celui d'orienter l'aide, de la rendre plus performante; la vitalité se conjugue ici à l'adaptabilité. En bref, le bénévolat tend à devenir à la fois une activité de coeur et une activité de raison. Le coeur, la raison. L'antagonisme épuise-t-il la complexité de l'évolution récente des groupes ? Peut-on réduire le déplacement de leurs préoccupations à cette simple permutation des sensibilités sociales au profit d'une froide rationalisation bureaucratique des solidarités ? Ou encore, le sens même du geste bénévole ne perd-il en spontanéité ce qu'il gagne en organisation que pour mieux supplanter une certaine conception de la générosité ?

Nonobstant les écueils liés au tracé d'une ligne de partage trop sommaire, les changements sociaux des dernières années montrent avec éloquence que les modes usuels de développement de l'action bénévole subissent actuellement des transformations accélérées. Car, la seule bonne volonté ne peut se suffire à elle-même, se déployer sans une préoccupation du rendement social global : l'*homo benevolus* doit se faire *homo adaptatus* en nouant la pulsion du coeur à l'impératif de la raison. Qu'il y laisse de sa candeur en devenant plus soucieux de sa fonctionnalité n'est pas pour autant le signe qu'il s'y perde en s'intégrant dans des institutions. L'adaptation à laquelle il semble confronté milite de toute façon pour rappeler que la finalité du bénévolat lui est toujours extrinsèque, et son action, postérieure aux besoins. En clair, une entraide de ce type ne constitue jamais qu'une réponse à des demandes qui lui sont adressées. Que la nature de ces requêtes se modifie, que leurs orientations changent, voilà qui exige des ajustements dans la manière de répondre. En bref, dire que le bénévolat ne devrait pas s'éloigner de sa supposée nature véritable impliquerait que la gamme des problèmes qu'il sert à soulager ne saurait connaître aucune sorte de transformation. Postulat que l'on devine digne de la plus audacieuse des sophistiques !

Entre l'émotif et le rationnel, c'est peut-être le raisonnable qui campe le mieux cette modulation de l'action bénévole. Non pas raisonnable par rapport au modèle d'une raison exclusive ou cartésienne, mais plutôt en regard de ce

6 Voir à ce propos les recherches de Carpentier et Vaillancourt, 1990; Laforest et Redjed, 1989; Duchesnes, 1987; Payette et Vaillancourt, 1983.

qui confine à une sorte d'optimalisation recherchée entre les contingences des situations et le maintien d'un idéal d'entraide. Les groupes bénévoles ne peuvent plus demeurer dans un équilibre permanent, sans ruptures ni mutations, dès lors qu'ils doivent affronter les contraintes qu'impose l'évolution de leurs rapports avec l'État. Certes, les groupes retirent également, de ce nouveau contrat social, des bénéfices. Or l'examen attentif de la transformation des rapports entre ces acteurs sociaux permet de démontrer que non seulement le bénévolat devient une activité de raison, mais que l'institution tend à remplacer le romantisme qui en constitue l'un des modèles absolus.

Tableau synthèse 3

| Les bénévolats et les contraintes | |
|---|---|
| Formalités | Pratiques |
| – Processus de sélection | – Professionnalisation des interventions et la division du travail |
| – Cours de préparation à l'action bénévole | – Règles de conduite |
| – Sessions de formation | – Production de rapports |
| – Ententes sur la durée de l'engagement | – Frais reliés à l'exercice bénévole |

Institutionnalisation, transformation en quasi-appareil et désaffection, ces indicateurs précis permettent de déterminer le sens de l'évolution du bénévolat au Québec dans le domaine de la santé et des services sociaux. En effet, cette séquence conceptuelle décrit les changements survenus depuis l'avènement d'un nouveau paradigme de gestion des rapports sociaux et offre la possibilité de saisir le mouvement qu'ils opèrent dans ces interfaces où s'arriment les relations qu'entretiennent les appareils de l'État avec les groupes bénévoles.

## Conclusion

Le Québec, tout comme l'ensemble des sociétés occidentales, a entamé, dès le début de la décennie quatre-vingt en particulier, une réorientation globale de l'administration et de la gestion des services sociaux. L'effervescence du monde bénévole est alors venue offrir un remarquable levier pour amorcer un commencement de transfert des responsabilités de l'État vers le citoyen, dans

le but de favoriser la prise en charge de celui-ci et de soulager d'autant le fardeau intenable de celui-là. La politique accrue de subventions des groupes bénévoles est certainement l'une des façons qu'a l'État d'assumer sa présence dans le champ social, tout en permettant, voire en stimulant le développement en parallèle de services à la population dans le domaine de la santé et des services sociaux.

Au fil des dernières années, les groupes bénévoles se sont donc taillé une place stratégique dans la dispensation de services à la collectivité. Leur originalité dans le panorama social contemporain réside moins dans la prétention de pouvoir contribuer à des changements que de soutenir activement des individus en difficulté. Ils font alors face à un double défi : se doter de structures pour offrir des services et orienter continuellement ces mêmes structures vers leur mission qui est celle de secourir autrui. Signe de souplesse ou d'un conservatisme stérile ? Il y a peut-être une nouvelle sagesse à tenter de se reprendre en main et à atténuer nos espoirs vis-à-vis d'un État-tuteur. Le paradoxe, c'est que tout cela a produit, en même temps que le foisonnement de la vie associative, une participation sociale apparemment incompatible avec l'individualisme. Ainsi, pour gérer les conditions de stabilité des actions sociales désenchantées, les actions coordonnées par les groupes inclinent davantage à se structurer qu'à seulement contester le système social. Encore là, la ligne n'est pas tranchée, mais il faut simplement y voir des accentuations de tendance sans égard à la singularité du cas d'espèce.

La démonstration présentée dans ce texte n'a pas été conçue pour prendre parti dans la polarisation des interprétations entre la résistance ou l'abandon à l'État. Plutôt, la contribution de l'interrogation menée dut cibler l'ambition plus modeste d'éclairer les processus de passage d'une conception de la pratique bénévole à une autre. Ainsi, elle a voulu effectivement rendre compte d'une évolution par laquelle la construction des solidarités devint, au cours des dix dernières années, encline à se transformer de réseaux sociaux en organisations structurées (hiérarchie, permanence, accentuation des rapports avec les acteurs publics de l'environnement, etc.). Il s'est agi de réfléchir principalement non pas sur le sens du phénomène, mais sur les modalités de sa pratique en étudiant les fonctions et les modes d'encadrement de la pratique bénévole dans le contexte de la réorganisation de l'État-Providence.

Suivant l'exergue du début de ce texte, selon lequel l'auteur demande ce qu'il reste au terme de l'existence, il ne faudrait pas y voir une téléologie sociale et considérer que le don est l'apothéose de l'échange, mais simplement saisir qu'il en est un moment. Essentiel ou secondaire ? La question ne demeure pertinente que si l'on accepte de la considérer comme une interrogation et non comme une réponse ultime sur le devenir humain. Trouver une façon de

s'entraider à la hauteur des espoirs de notre siècle finissant, n'est-ce pas une manière d'agir au milieu d'une société en crise et de réfléchir aux problèmes que pose «l'État moderne» en demandant à l'individu d'être providentiel pour son voisin, ce qu'il ne peut plus être lui-même. À tout événement, le bénévole ne fait pas que rendre un service. Il traduit aussi une aspiration, voire une vision anticipatrice de l'avenir, précisément pour celui qui se livre à cette pratique. Au coeur de cette dernière, c'est tout un principe d'espérance qui se joue, peut-être une certaine préséance de l'imagination d'un social désenchanté sur l'idéalisme du monde utopique. La *bene volens* est une façon d'exercer un vouloir et de le faire excéder sur la contrainte d'un pouvoir impossible. Bref, un témoignage non pas seulement sur la société comme telle, mais aussi et surtout sur l'idée que l'on s'en fait. Peut-être pourrait-on appliquer ce mot de Larochelle (1990, 41) : «Les hommes doivent rêver d'être ce qu'ils vont devenir avant de devoir accepter d'être ce qu'ils sont devenus» ?

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES


Bourdieu, Pierre (1987), *Choses dites,* Paris : Les Éditions de Minuit.

Carpentier, Josée et François Vaillancourt (1990), *L'activité bénévole au Québec. La situation en 1987 et son évolution depuis 1979,* Québec : Les publication du Québec.

Derrida, Jacques *(1991), Donner le temps. La fausse monnaie,* Mayenne : Éditions Galilée.

Donzelot, Jacques (1984), *L'invention du social : l'essai sur le déclin des passions politiques,* Paris : Fayard.

Duchesnes, Doreen (1989), *Donner sans compter : les bénévoles au Canada,* Canada : Division de l'analyse des enquêtes sur le travail et les ménages.

Godbout, Jacques T. (1992), *L'esprit du don,* Paris : Éditions La Découverte.

Godbout, Jacques T. et Jérôme Guay (1989), *Le communautaire public, le cas d'un CLSC,* Montréal : INRS.

Gouvernement du Québec (1992), *Expérience de travail. Dans le réseau de la santé et des services sociaux. Rapport d'évaluation,* Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Gouvernement du Québec (1991), *Loi sur les services de santé et les services sociaux et modifiant diverses dispositions législatives,* Québec : Éditeur officiel du Québec.

Laforest, Marcelle et Belhassen Redjeb (1989), *L'intervention sociale non salariée,* Étude exploratoire de diverses pratiques d'assistance bénévole auprès des personnes âgées dans la région de Québec, Québec : Université Laval.

Larochelle, Gilbert (1991), État et idéologie du bénévolat au Québec : les enjeux dans un contexte néo-libéral, *Recherches sociologiques,* Vol. XX111, No. 3, 69–89.

Larochelle, Gilbert (1989), *L'imaginaire technocratique,* Montréal : Boréal.

Larochelle, Gilbert et Suzie Robichaud (1991), Contestation et attestation étatique : le nouveau catéchisme des groupes communautaires du Québec, *Revue française de science politique,* Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Vol. 41, No. 5, 649–674.

Lemieux, Vincent (1979), *Les cheminements de l'influence. Systèmes, stratégies et structures du politique,* Québec : Presses de l'Université Laval.

Lemieux, Vincent (1989), Le pouvoir dans la réalisation des politiques sociales, *Service social,* Vol. 38, No. 2–3, 179–195.

Maffesoli, Michel (1988), *Le temps des tribus. Le déclin de l'individualisme dans les sociétés de masse,* Paris : Méridiens.

Meuret, Bernard (1982), Sociologie des réseaux à Croix-Lizet, *Cahiers de l'observation du changement social,* Vol. XVI, CNRS, 119–188.

Payette, Michelle et François Vaillancourt (1993), *Le portrait des bénévoles québécois,* Centre de recherche en développement économique, Montréal : Université de Montréal.

Robichaud, Suzie (1994), *L'État et les solidarités bénévoles : les enjeux politiques de la gratuité,* thèse de doctorat sous la direction de Vincent Lemieux, Québec : Université Laval.

Robichaud, Suzie (1995), Le programme Extra est-il ordinaire ? Questions impertinentes, *Revue canadienne de politique sociale,* No. 36, 55–64.

Touraine, Alain (1984), *Le retour de l'acteur,* Paris : Fayard.

*Adresse de l'auteur :*
Suzie Robichaud, Ph. D.,
555, Boulevard de l'Université,
Chicoutimi (Québec), Canada, G7H 2B1